

HISTOIRE

DAVID CREMIEUX, Le père d'ADOLPHE.

Il n'est sans doute pas inutile en commençant de rappeler certains aspects de la situation des juifs comtadins vers le milieu du XVIII^{ème} siècle.

La loi d'exil leur interdit en principe de s'installer en terre de France. Pourtant quelques-uns d'entre eux, marchands de mules, marchands de pipes, sillonnent les routes du Languedoc de foire en foire, en toute légalité. Or pour pallier les difficultés des paysans pour se procurer des animaux de trait, trop chers, l'Intendant du Languedoc donne, en 1736 à ces marchands de mules l'autorisation de commercer en tous temps: leurs prix sont bas et, comme ils acceptent de vendre à crédit, à la portée des paysans. Les plus hardis ne tardent pas à louer un pied-à-terre dans les villes, centres de leurs activités.

Ils rentrent dans leurs familles pour les grandes occasions, telles les fêtes de Tichri. Le temps passant, les idées nouvelles de tolérance gagnant peu à peu la population chrétienne, quelques-uns d'entre eux décident d'amener et d'installer en terre de France femmes et enfants afin d'y vivre normalement en famille.

C'est ce que fait, parmi les premiers, Jacob Crémieu, jeune marchand de mules de Carpentras, en 1762 ou 1766. Jeune marié, il installe auprès de lui sa femme Ester Espir, fille du Rabbin Jacob Espir de Prague et soeur du Rabbin Elie Vitte Espir dont la présence sera relatée à Carpentras, Avignon, Nîmes et en 1806 à Paris.

Avec elle leur fils unique David, né à Carpentras en 1762, âgé donc de quelques mois. Peut-être la décision de Jacob est-elle influencée par un événement qui vient d'ébranler la carrière de Carpentras: l'enfant du Rabbin Elie Crémieu (un parent?) a été enlevé, baptisé et sequestré. A Nîmes du moins leur bébé serait à l'abri d'un tel rapt.

Ils sont donc installés en cette ville lorsque naît en 1764 leur second fils, Elie. Naitront encore neuf enfants de Jacob et Ester, le dernier en 1797, mort en bas âge.

A 13 ans, David célèbre sa bar-mitzvah. Il note sur son livre de prières les prénoms de ses frères et soeurs, cinq à cette époque. Le livre est conservé à la bibliothèque de la synagogue de Nîmes. Nous n'avons guère de renseignements sur son adolescence. Deux actes notariés nous apprennent, l'un qu'en 1780 il consent un prêt modeste à un ménage des environs, l'autre de 1784, qu'un nommé Mayste lui accorde un bail d'un appartement de quatre pièces situé dans le faubourg Saint Antoine, à la sortie de la ville vers Montpellier, où la plupart des juifs comtadins s'installent avant 1789. Sa profession, négociant, y est indiquée. Le reste de la maison est louée à ses parents.

Nous le retrouvons huit ans plus tard à Avignon. Il y épouse le 4 octobre 1792 Rachel Carcassonne, fille d'Isaac, décédé, et d'Esther Crémieux. Le mariage est béni par le rabbin Elie Vitte Espir, frère de la mère du marié. Le contrat de mariage est consigné le lendemain dans les registres de l'étude de Maître Charasse par Maître Gaudibert, à Avignon. David y est déclaré "négociant en soiries, domicilié à Nîmes, résidant à Avignon depuis environ trois ans".

Son épouse lui apporte une dot confortable de 12.000 livres dont 9.000 en espèces. C'est une belle dot si on la compare à celle de la soeur de David, la même année : 4.000 livres. C'est un apport appréciable pour cet homme dont l'impôt de la taille est nettement inférieur à la moyenne nîmoise. Il a alors trente ans. Il est associé dans son négoce à son frère Elie.

Le jeune couple s'installe à Nîmes, dans une ville agitée, au moment même où se durcit l'affrontement entre le club des amis de la Constitution, feuillant, et la société populaire, jacobine. David est un membre actif de cette dernière. Il est désigné comme scrutateur du bureau de vote de sa section lors des élections locales de novembre 1792. Durant l'année suivante, il intervient fréquemment à la Société Populaire, et, en juin, il appose sa signature au bas d'un mandat d'arrêt délivré contre un juge.

La Société Populaire joue alors le rôle d'un redoutable contre-pouvoir. Au mois d'août, il est parmi les premiers inscrits sur la liste des membres de la Société régénérée après l'effondrement de la municipalité fédéraliste.

Les représentants du peuple le désignent le mois suivant comme officier municipal. Dans cette municipalité du maire Courbis, son activité est grande.

Parallèlement il est désigné par la Société Populaire pour faire partie d'une commission chargée de recenser les personnes suspectes. Il s'engage résolument dans le sillage de son maire. Il approuve et signe des documents sanctionnant plusieurs contre-révolutionnaires et il est encore avec Courbis lorsque celui-ci demande à la Convention Nationale le maintien du tribunal révolutionnaire du Gard en dérogation du décret de suppression des tribunaux révolutionnaires de province.

Révolutionnaire convaincu, il ne va pas jusqu'à participer à ces danses et farandoles autour de la guillotine auxquelles se seraient livrés Courbis et quelques autres.

Curieusement, depuis le mois d'octobre 1793, il occupe un appartement dans l'ancien évêché. Sa femme lui a donné deux enfants. Il devrait s'estimer comblé en tant que père de famille comme de citoyen, fier de son activité, de son rang dans la cité.

C'est alors que survient le coup de tonnerre du 9 thermidor dont la nouvelle n'arrive à Nîmes que le 16 (3 août 1794). C'est chez Courbis qu'il apprend l'arrestation de Robespierre. Il signe avec le maire différentes réquisitions destinées à obvier à d'éventuelles tentatives d'évasion des prisons, distribution de cartouches et de pierres à fusil à la Garde Nationale, entre autres.

Le lendemain David Crémieux apprend l'exécution de Robespierre, apporte la nouvelle chez Courbis chez qui, prétendra un témoin, "tout le monde se réjouit".

Le 6 août, la Société Populaire se réunit à la chapelle des jésuites, lieu habituel des réunions. La séance est dramatique et les maîtres d'hier y sont violemment pris à partie. Dans le brouhaha, un juge du tribunal révolutionnaire, Boudon, monte à la tribune, sort un pistolet et se donne la mort. La nuit est avancée, le désordre est grand, l'émotion n'a pas fait cesser discussions et querelles.

Les gendarmes pénètrent dans la salle, mandatés par le conseil d'administration du district, ils arrêtent treize membres de la municipalité et du tribunal révolutionnaire. Parmi eux Courbis et David Crémieu. Ce dernier avec dix autres, est incarcéré dans "la maison d'arrêt" ci-devant citadelle (le fort Vauban).

Le nouveau comité révolutionnaire le considère comme "ayant participé au projet liberticide du scélérat Courbis"; il est un des factieux de la coalition de Robespierre, de ceux qui veulent détruire l'espèce humaine dans nos malheureuses contrées dont ils étaient les fléaux...

La Société Populaire, voulant oublier son passé et surtout le faire oublier, chasse de son sein les plus compromis dans le robespierrisme et avec eux tous ses juifs, dont bien sur David Crémieu.

Elle applaudit aux accusations très graves que certains de ses membres formulent contre "l'infâme Moulin, Crémieu et autres scélérats de la faction Robespierre" et envoie à la Convention Nationale une adresse pour lui demander que le scélérat Courbis et ses infâmes agents expient.... (en subissant) la peine bien méritée pour leurs abominables forfaits".

Cependant David Crémieu a été jeté dans un "cachot obscur".

Le 25 octobre, sa femme adresse une pétition aux autorités. Elle y dit "son mari atteint journellement de faiblesses d'estomac et autres incommodités qui font craindre pour ses jours et demande qu'il soit permis à son dit mari de descendre de l'appartement dans lequel il est enfermé pour se promener dans l'enceinte de la citadelle".

Elle obtient au moins qu'il soit placé dans une autre cellule.

Le premier février 1795, David Crémieu subit un interrogatoire dont la relation nous a été connue. Il y affirme être né à Nîmes, en contradiction avec ce que nous savons. Puis, questionné sur ses relations avec Courbis, il répond;

"Je n'avais de liaison avec Courbis qu'en qualité d'officier municipal; nous avons des fonctions communes avec lui. J'ai mangé une seule fois chez lui avec une partie des administrateurs du département, du district et du comité révolutionnaire. On parle des décrets, des affaires, de la guerre"

"-Courbis ne t'a t'il jamais insinué des propositions qui tendaient au robespierrisme? As-tu reconnu et distingué s'il était sévère par caractère et selon la loi, ou s'il l'était pour satisfaire des haines et des vengeances particulières?"

"-Courbis ne m'a jamais rien proposé de contraire à l'esprit public et qui tendit au robespierrisme; je n'ai jamais connu que Courbis fût sévère par vengeance ni pour satisfaire ses ressentiments; il était brusque et même dur; il m'est arrivé de lui en faire des reproches

dans la maison commune, lui disant que cela pouvait indisposer, il me répondait : c'est mon caractère. D'ailleurs il n'agissait jamais contre la loi".

- "Le 30 prairial vers 9 heures du soir, n'étais-tu pas chez Courbis avec d'autres personnes pour exécuter le mandat d'arrêt décerné par Bertrand ci-devant accusateur public contre 157 particuliers? N'assistais-tu pas à cette exécution?"

- "Le jour indiqué, sur les 3 heures du soir, étant à la maison commune, Lombard et Théroud et un autre membre de la municipalité me dirent de me rendre le soir chez Courbis; j'y trouvais plusieurs personnes; on me dit qu'il était question d'exécuter le mandat d'arrêt et qu'il fallait que je me misse à la tête d'un détachement. Je répondais que je ne me mêlais pas à cela, que j'allais me coucher, et j'y fus en effet de suite."

L'événement dont il est question ici avait du impressionner David Crémieu.

Très proche de Courbis, comme il le témoigne avec courage, il avait néanmoins refusé de participer à une vaste rafle. Or parmi les arrestations prévues, figurait celle de Jasse Carcassonne qui avait été membre de la municipalité fédéraliste.

Jasse Carcassonne, son coréligionnaire, peut-être son parent. Voulut-il éviter d'avoir à l'arrêter lui-même? - Essayait-il de le prévenir? Jasse Carcassonne fut effectivement pris et guillotiné. L'interrogatoire se poursuit, David continue à témoigner en faveur de Courbis et à la fin il déclare avec dignité:

"Je suis patriote depuis 1789 et le suis encore, mais je n'ai pas été traité comme tel; j'ai passé 80 jours dans un cachot obscur. A présent je me trouve dans une chambre. Je n'ai obtenu cette faculté que par le certificat d'un médecin pour cause de maladie. J'ai souffert jusqu'ici avec résignation; je ne garde aucun ressentiment contre personne et j'espère qu'on ne tardera pas à m'élargir".

Quelques jours après cet interrogatoire, David Crémieu apprend avec émotion que quatre de ses co-accusés ont été massacrés par la foule lors de leurs transfert d'une prison à l'autre. Au mois de mai c'est pire; une bande armée pénètre dans la citadelle où il est détenu, tue Courbis et deux autres révolutionnaires, avant que n'intervienne la Garde Nationale. Les autorités suivent et, dit le rapport "s'efforcent de calmer leurs inquiétudes (des détenus survivants), louent la municipalité et la Garde Nationale qui en ont prévenu de plus grands encore en arrêtant les massacres qui avaient commencé."

Bientôt, David répond devant le tribunal criminel de l'accusation, dont on ne trouve aucune trace dans l'interrogatoire de février, "d'avoir fait partie d'un comité préparatoire" alors qu'il était membre de la Municipalité, double fonction formellement interdite. Il est acquitté le 17 juillet 1795 et n'est libéré qu'un mois après, ayant passé un an en prison. Dans l'un des documents qui rapportent ces faits, se trouve son signalement : "taille d'environ cinq pieds (soit environ 1 m 60) cheveux et sourcils châtains, nez un peu gros, bouche moyenne, visage rond."

Il retrouve sa famille pour, quelques semaines après, voir mourir ses deux jeunes enfants. Cependant Rachel son épouse est enceinte et va mettre au monde , le 30 avril 1796,

Isaac Jacob qui prendra plus tard le nom d'Adolphe. Suivront entre 1797 et 1803 trois filles dont l'ainée Julie Egalité montre assez par son second prénom que la prison n'a pas détruit les sentiments républicains de son père...

Il n'empêche que c'en est fait pour lui de toute activité politique. Il s'occupe à présent de son négoce de soieries. Nous sommes sous le Directoire. Une importante crise monétaire perturbe le commerce. En 1796 l'assignat ne vaut plus que 3% de sa valeur nominale. Les faillites sont nombreuses et la maison "Crémieu frères" n'y échappe pas. Les créanciers deviennent menaçants. Les deux frères se réfugient dans les familles de leurs épouses; en Avignon les gendarmes les y arrêtent.

Ils sont accusés de faillite frauduleuse, du fait probablement de leur fuite, puis rapidement disculpés de ce délit. L'alerte passée, ils adressent à leurs créanciers leur bilan daté du 27 novembre 1797. Ils y expliquent "les malheurs du temps, les circonstances difficiles dans lesquelles nous nous sommes trouvés, particulièrement l'un de nous (allusion à l'emprisonnement de David), la perte totale du papier monnaie, l'agiotage toléré, tout cela réuni nous a fait éprouver des pertes sensibles et conséquentes qu'il nous est impossible de réparer pour le moment".

Ils protestent de leur bonne foi, assurent qu'ils espèrent pouvoir plus tard les dédommager des pertes qu'ils leur font subir voulant, disent-ils "remplir nos engagements avec cette franchise et cette loyauté qui caractérisent l'homme de bien."

Les créanciers acceptent le remboursement de 35% de leurs créances, mais apparemment ne reçurent jamais le solde de la main des deux frères.

Cette histoire, Adolphe Crémieux, qui lors des faits n'avait que quelques mois n'en eut connaissance que tardivement. Contrarié que son père soit mort "en état de failli", il s'employa à le réhabiliter en 1838, et à rembourser les créanciers..

A partir de là, sur les actes notariés, David Crémieux (son nom est dès lors écrit avec un x final) est qualifié tantôt de commissionnaire, tantôt de propriétaire foncier ou encore de ex-négociant, ex-fabricant. Ce qui apparaît avant tout c'est qu'il n'est pas ruiné. Il fait fructifier la dot de sa femme, dette privilégiée dans la faillite et devient ainsi débiteur de sa propre épouse en faveur de laquelle il hypothèque ses biens dont sa maison du début du Chemin de Montpellier où ils demeurent jusqu'en 1808. Il tirera sa principale ressource des prêts hypothécaires.

Ce sont des prêts souvent modestes, de courte durée, qu'il consent à des cultivateurs. Quelques-uns plus importants sont consentis à des notables de Nîmes ou des environs; le remboursement est alors étalé sur plusieurs années.

Les seuls actes consultés, -ils ne représentent sûrement pas la totalité-, révèlent qu'il possède, outre sa maison et une vigne-olivette dans la périphérie de la ville, une maison et dépendances à Beaucaire acquise par adjudication judiciaire en 1806; il achète la même année une maison avec quelques terres à Bernis, à environ huit kms de la ville, dont il revend une partie l'année suivante.

En 1808 Napoléon peut publier "les décrets infâmes". C'est la première fois depuis la Révolution que la loi distingue les juifs des autres citoyens, la seule fois jusqu'en 1940. L'un d'eux est une menace sur les créances des juifs.

Plusieurs créanciers, dont David Crémieux, sollicitent et obtiennent de leurs débiteurs des attestations de non-usure. De son côté, le préfet dans son rapport affirme le bon comportement des juifs du Gard. Aucun ne paraît avoir été sanctionné.

Cependant, à partir de ce moment, les prêts consentis par David se font plus rares, comme s'il se sentait particulièrement visé. C'est qu'il est le plus important de la vingtaine de prêteurs juifs. Le montant de ses prêts hypothécaires s'élève à 100.000 F. Les autres totalisent 40.000 francs environ; le cinquième pour lui seul.

Après 1808, David Crémieux se rabat sur d'autres transactions, en particulier immobilières. Celles que nous avons relevées sont de peu d'importance, ne dépassant pas le millier de francs, sauf l'achat en 1811 d'une propriété non loin de la ville qu'il donne en bail et revend cinq ans après 2.500 francs. Dans d'autres actes de même nature il joue le rôle d'intermédiaire, et une fois il intervient en tant que syndic de faillite.

Toutes ces activités sont certainement lucratives. Ainsi subvient-il aux frais d'études de son fils Adolphe au lycée impérial Louis-le-Grand à Paris, puis à la faculté de droit d'Aix-en-Provence, et, en 1818, il peut doter sa fille Belon d'une façon assez conséquente, 14 000 francs. En 1816 une commission réunie à Carpentras repartit la dette de l'ancienne communauté entre ses anciens membres ou leurs successeurs suivant l'estimation de leur fortune. Celle de David est évaluée à 60 000 francs, montant qu'il n'essaie pas de discuter; les montants de ses impôts et contributions diverses confirment qu'il est parmi les plus aisés des juifs nîmois. Et encore en 1806, le préfet a demandé à la communauté de repartir entre ses membres les frais de cinq rabbins (cinq pour un total de 71 membres, curieux) délégués par elle au Grand Sanhédrin de Napoléon. David participe aux assemblées qui en délibèrent. Sa quote-part est fixée à 200 francs, au troisième rang dans l'ordre des montants (le plus élevé 404 francs, le plus petit 6 francs, moyenne 95 francs).

Il est parmi les six membres chargés d'avancer les 3500 francs immédiatement nécessaires lors du départ des délégués pour Paris. En vérité, son activité dans la communauté n'est pas uniquement d'ordre financier...

On le trouve aussi parmi les protestataires qui contestent la désignation de Marseille comme ville siège du Consistoire régional, Nîmes étant à leur avis plus indiquée.

Révolutionnaire de la tendance dure, puis prêteur, David Crémieux s'est naturellement fait des ennemis. Son fils Adolphe en aurait souffert qui a pu dire : "dans mon enfance, que de luttes j'ai soutenues avec mes poings".

Cette hostilité, il en a lui même souffert en 1806: il est agressé dans le pavillon d'un jardin de la ville et contraint, le pistolet sur la gorge, d'écrire et de signer deux lettres de change de 6 000 francs. Il est victime d'une aventure similaire en pleine terreur blanche de 1815.

Tôt un matin un inconnu se présente à son domicile, est reçu par Madame Crémieux. Il exige sous la menace des lettres de change pour un montant de 1.200 francs. Adolphe, appelé par sa mère, ne peut qu'aller faire signer son père.

J'imagine que c'est à la suite de cet incident que la famille se réfugie pendant 30 jours dans un village des environs. En leur absence leur maison aurait été pillée. A leur retour, Adolphe, alors âgé de 19 ans, étudiant en droit, porte plainte contre l'inconnu qui a exigé sous menace des lettres de change. Le commissaire lui signale les dangers de représailles qu'il court dans l'atmosphère de terreur qui règne; malgré ce il persiste. Curieusement, lors de cet épisode, David ne paraît pas, resté en coulisse. Etait-il déjà malade? Il décède trois ans et demi plus tard, en 1819, à l'âge de 57 ans.

En conclusion, que retenir de ce personnage? Quand David Crémieux entre en politique, Jasse Carcassonne, à Nîmes l'a précédé et d'autres juifs dans d'autres villes ont agi de même, comme si, d'en avoir été écartés des siècles les incitait à s'y précipiter.

Prisonnier en thermidor, sa loyauté envers son maire, principal accusé sur qui pèsent de lourdes charges, est sans faille. Pourtant il ne l'a pas toujours suivi; des sentiments d'humanité sans doute l'on retenu de participer à une rafle et de danser la farandole autour de la guillotine.

Négociant failli, puis prêteur, il subit deux agressions en 1806 et en 1815, cette dernière dans le climat de la terreur blanche que subit la ville. L'affirmation de son fils "mon père, c'était la bonté, la douceur, la générosité même" n'empêche pas de penser que sa situation d'ex-révolutionnaire, de failli, de prêteur, et -pourquoi pas, de juif?- ne pouvait qu'attirer sur lui quelque haine. Enfin il participe à la vie de la communauté, entre autres au règlement des frais des délégués au Grand Sanhédrin de Napoléon.

Fort, actif, ferme dans ses convictions politiques et humanitaires, un rien ambitieux, tel sera Adolphe, comme l'avait été son père.

Lucien Simon, Nîmes

Sources principales:

S. Posener : "Adolphe Crémieux" Librairie Félix Alcan, 1933

Daniel Amson : "Adolphe Crémieux, l'oublié de la gloire" - Le Seuil, Paris, 1988

Lucien Simon et Anne-Marie Duport : "LES JUIFS DU PAPE A NIMES et à la REVOLUTION", Edisud, Aix en Provence, 1988

Les documents inédits utilisés figurent aux Archives Départementales du Gard dans les séries L - V - et 5E.